



FONDS INTERNATIONAL
D'INDEMNISATION DE 1992
POUR LES DOMMAGES
DUS À LA POLLUTION
PAR LES HYDROCARBURES

COMITÉ EXÉCUTIF
40ème session
Point 2 de l'ordre du jour

92FUND/EXC.40/2/1
13 mars 2008
Original: ANGLAIS

EXAMEN DES POUVOIRS DES REPRÉSENTANTS

RAPPORT DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES POUVOIRS

Résumé:	La Commission de vérification des pouvoirs a examiné les pouvoirs des délégations des États Membres du Comité exécutif et soumet le rapport final ci-après.
Mesures à prendre:	Approuver le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.

1 Introduction

- 1.1 Conformément à l'article iv) du Règlement intérieur du Comité exécutif, celui-ci a désigné une commission de vérification des pouvoirs, composée des trois membres suivants et de leurs représentants.

Danemark (Mme Vivi Johansen)

Japon (M. Akira Okamoto)

Qatar (M. Ali Rajab Ashkanani)

- 1.2 La Commission s'est réunie les 11 et 12 mars 2008 sous la présidence de Mme Vivi Johansen.
- 1.3 Les pouvoirs des délégations des États Membres du Comité exécutif ont été examinés.
- 1.4 La Commission s'est fondée, pour ses délibérations, sur les articles 9 et 11 du Règlement intérieur de l'Assemblée et sur les principes directeurs arrêtés dans la circulaire 92FUND/Circ.58.
- 1.5 Il a été considéré que les pouvoirs reçus de la part des 15 États Membres suivants du Comité exécutif étaient en bonne et due forme:

Allemagne
Australie
Bahamas
Danemark
Gabon

Inde
Italie
Japon
Lituanie
Malaisie

Pays-Bas
Qatar
République de Corée
Royaume-Uni
Venezuela

- 1.6 La Commission de vérification des pouvoirs soumet le présent rapport conformément à l'article iv) du Règlement intérieur du Comité exécutif.

2 **Mesures que le Comité exécutif est invité à prendre**

Le Comité exécutif est invité à:

- a) prendre note des informations contenues dans le présent document; et
 - b) approuver le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
-